

Le quorum n’ayant pas été atteint lors de la séance du 11 décembre 2025, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été adressée en vertu de l’article L.2121-17 du CGCT. Le Comité Syndical ainsi réuni le 17 décembre 2025 peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 14 heures, en application de l’article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au sein de la Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viaur au 3 rue du Balat à Rieupeyroux.

Date d’envoi de la convocation	12/12/2025
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	2

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (2) :

BOUYSSIE Jean-Michel, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusés ou absents (43) :

ALIBERT Jean-Louis, BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LACOMBE Jean-Marie, LOPEZ Sylvie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques MONTOYA Jacques, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, RAUNA Alain, REMISE Jean-Paul, REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEdre Christian, WENZEK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Jean-Michel BOUYSSIÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d’Orientations Budgétaires (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l’article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

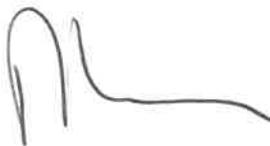
La tenue du Débat d’Orientation Budgétaire est obligatoire, et repose sur un rapport d’orientations budgétaires ci-annexé.

⇒ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :
- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 ci-annexé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le **18 DEC. 2025**
Publié ou notifié le : **18 DEC. 2025**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN


La secrétaire de séance,
Jean-Eudes LE MEIGNEN


Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Rapport sur les orientations budgétaires 2026
PETR Centre Ouest Aveyron
Comité Syndical du 17 décembre 2025

Préalable

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'informer sur la situation financière du PETR et les perspectives budgétaires ;
- De présenter les actions mises en œuvre.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été introduit par la loi NOTRE et doit être intégré dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) mené par les communes de plus de 3 500 habitants, les départements, les régions, et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le ROB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Ce rapport vise à apporter aux délégués les éléments d'information sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat acté par délibération.

Il est transmis par Monsieur le Président du PETR Centre Ouest Aveyron aux présidents des EPCI membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le comité syndical.

Il est également transmis à Madame la Préfète de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège du PETR Centre Ouest Aveyron, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

I- CONTEXTE GENERAL

Le PETR est un outil de coopérations territoriales au service de ses EPCI membres et de leurs communes.

Il permet de mutualiser des moyens d'ingénierie pour permettre d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des EPCI.

Le travail engagé depuis 2015, avec l'ensemble des acteurs du territoire, a permis de dégager les projets structurants à mener, pour répondre aux défis en matière d'attractivité et de développement.

Le projet du PETR et sa traduction en orientations budgétaires s'inscrit dans le respect de ses obligations statutaires et des engagements pris auprès des EPCI membres et des partenaires à savoir notamment :

- L'animation d'un projet de territoire et la mise en œuvre de son programme d'actions
- L'animation et la gestion des politiques contractuelles
- L'exercice de la compétence SCoT acquise au 01/01/2018

Afin d'établir les orientations budgétaires 2026 et en raison d'une présentation du DOB le 17 décembre, une situation budgétaire au 17/11/2025 a été réalisée et complétée avec une estimation des dépenses et recettes à venir jusqu'au 31/12/2025.

BILAN ESTIMATIF DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2025	Libellé	CA 2025
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	685 719.44	TOTAL RECETTES	699 698.20
		Résultat de fonctionnement	13 978.76
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2025	Libellé	CA 2025
TOTAL DEPENSES	10 920.00	TOTAL RECETTES	37 439.08
		Résultat d'investissement	26 519.08
		RESULTAT 2025	40 497.84
		Cumulé	576 232.27

Le bilan prévisionnel fait apparaître un **résultat bénéficiaire** pour l'exercice 2025 d'environ **40 500 €**.

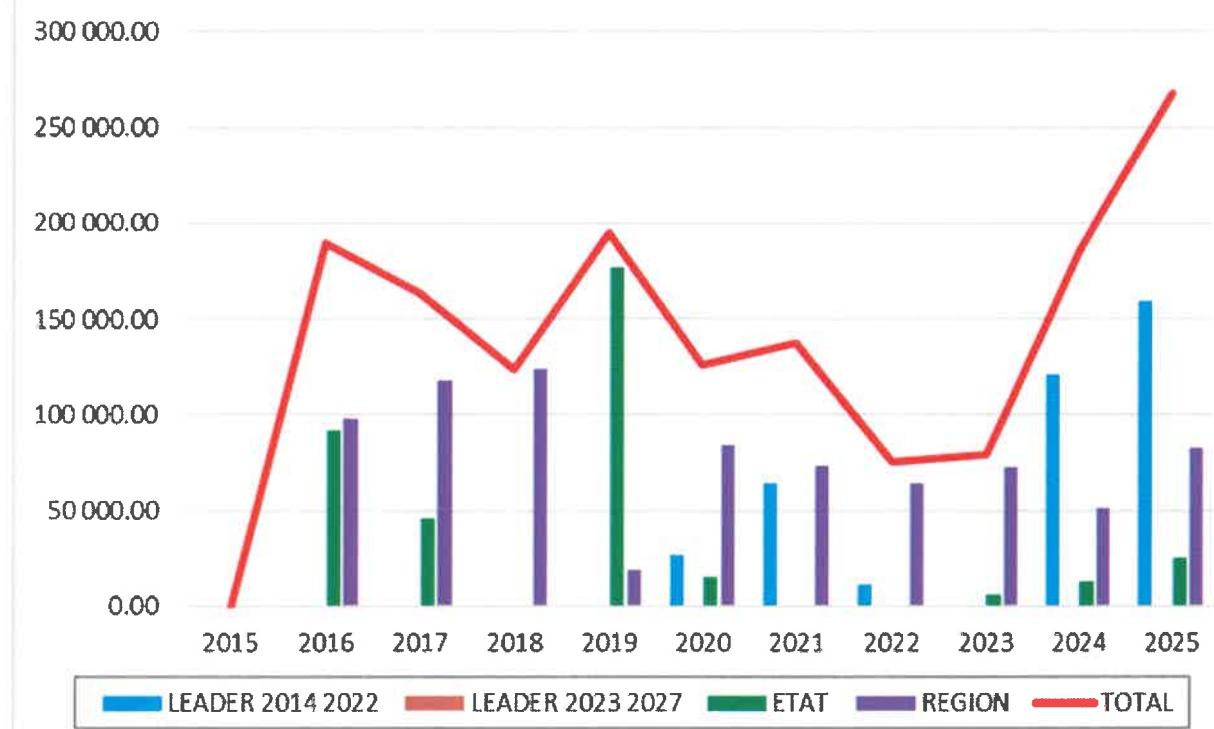
Ce résultat positif est dû :

- au versement des subventions relevant d'exercices précédents, au retard de versement pouvant aller jusqu'à 6 ans concernant le LEADER et 2 ans concernant la REGION. En 2025 ont été touchés 159 504.68 € de LEADER concernant les années 2020 à 2024 et 83 000 € pour la REGION pour les années 2023 et acompte 2024.
- au non engagement de certaines opérations comme par exemple la révision du SCoT.

Etat du Versement des subventions depuis 2015

	LEADER 2014 2022	LEADER 2023 2027	ETAT	REGION	TOTAL
2015					0.00 €
2016			91 800.00 €	97 950.00 €	189 750.00 €
2017			45 897.00 €	117 545.00 €	163 442.00 €
2018				123 729.09 €	123 729.09 €
2019			176 514.28 €	18 755.00 €	195 269.28 €
2020	27 000.00 €		15 000.00 €	84 000.00 €	126 000.00 €
2021	64 056.55 €			73 400.00 €	137 456.55 €
2022	11 520.00 €			64 136.36 €	75 656.36 €
2023			6 142.50 €	72 715.94 €	78 858.44 €
2024	121 202.21 €		13 005.00 €	51 397.50 €	185 604.71 €
2025	159 504.68 €		25 500.00 €	83 000.00 €	268 004.68 €
TOTAL	383 283.44 €		373 858.78 €	786 628.89 €	1 543 771.11 €

RECETTES SUBVENTIONS



Le PETR Centre Ouest Aveyron n'a pas contracté de dette.

Les prévisions budgétaires à venir (baisse des aides de la Région, retard des versements pour le Leader) confirment l'importance de maintenir le résultat cumulé qui nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2027 à savoir :

- Au regard du **décalage du versement des subventions**, la nécessité de conserver à minima **400 000 € de fonds de roulement** afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie.
- **Un plan pluriannuel d'actions** (CF ci-après le détail) avec environ 714 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2027 pour un autofinancement d'environ 500 000 €.

Ces dépenses concernent notamment :

- la **mise en œuvre du programme d'actions** au travers de prestations externes (énergie, paysage...).
- l'**évaluation, la révision du SCoT**, notamment au regard de la loi climat et résilience, pour environ 380 000 €* et un reste à charge de 304 000 € (subventions éventuelles déduites DGD et agence de l'eau).

*Estimation du Coût de la révision d'un SCoT – Source Enquête de la Fédération Nationale des SCoT 2022

	Coût Moyen	
Etudes	303 152	Pour les SCoT modernisés (loi ELAN) et comportant un DAACL
Concertation Communication	18 847	Réunions PPA, expositions, documents de communication...
Enquête publique	26 463	Défraiement commissaires enquêteurs, reproduction de dossiers, annonces légales
Divers	23 023	Acquisition de données, assistance juridique
TOTAL	371 485	

Pourquoi une révision du SCoT ?

▪ Loi Climat et Résilience

Qui impose au SCoT et PLUi de se mettre en comptabilité des objectifs de réduction de la consommation d'espace selon les délais suivants :

	Délais	Sanctions
SCoT	22 février 2027	ouverture à l'urbanisation suspendue
PLUi	22 février 2028	interdiction de permis de construire dans les zones AU

Les perspectives d'évolution de la législation sur le ZAN restent mouvantes, en raison de nombreuses propositions de loi – parfois non coordonnées – telles que les propositions TRACE ou Réussir la transition foncière, dont le calendrier d'examen demeure incertain

▪ SRADDET

Engagée depuis février 2023, la première modification du SRADDET a été **adoptée le 12 juin 2025** par la Région afin d'y intégrer les nouvelles obligations législatives, notamment les lois Climat et Résilience, AGEC et 3DS. Le schéma modifié a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral du **11 juillet 2025**.

Par conséquent, le SRADDET modifié est désormais **exécutoire**. Il s'impose en tant que document de planification supérieur et est **opposable** aux documents d'urbanisme de rang inférieur, notamment les SCoT et PLUi.

Le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SRADDET lors de sa prochaine révision.

▪ Bilan du SCoT

Le SCoT Centre Ouest Aveyron a l'obligation de réaliser un bilan au plus tard 6 ans après son approbation, soit février 2026. Il s'agit d'une analyse des résultats de son application notamment en matière d'environnement, de transport et de déplacement, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantation commerciales...

Sur la base de cette analyse, le PETR doit délibérer sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. En l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la règle « d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation dans les PLU/PLUi.

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit donc dans un contexte financier qui impose la prudence.

Cependant, il doit permettre la poursuite de son action au service du territoire :

- par la mise en œuvre des projets déjà engagés,
- par l'impulsion de nouvelles réflexions, stratégies ou actions en réponse au besoin de ses membres,
- tout en assumant les charges de l'ingénierie nécessaire au développement des actions et à l'accompagnement des porteurs de projets.

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

II-1 Les dépenses de fonctionnement

a. La mise en œuvre du programme d'actions du PETR Centre Ouest Aveyron

Les orientations budgétaires 2026 doivent permettre de concrétiser les perspectives d'actions suivantes :

- **Politiques contractuelles et ingénierie territoriale**
 - Mise en œuvre des contractualisations :
 - Contrat Territorial Occitanie : Programmation des dossiers 2026
 - Contrat Bourg Centre Occitanie : Accompagnement à la mise en œuvre des contrats
 - LEADER : mise en œuvre du nouveau programme 2023-2027
 - Etat et CRTE :
 - Programmation 2026.
 - Accompagnement à la mise en œuvre des conventions PVD.
 - L'accompagnement des politiques de développement des collectivités :
 - Accompagnement des porteurs de projet
 - Appui aux candidatures à des appels à projets....

- Actions de communication

Prévisions budgétaires : 20 000 €

- **La mise en œuvre du SCoT et urbanisme**

- Accompagnement de l'élaboration et de la mise en compatibilité des PLUi et PLU avec le SCoT.
- Préparation à la déclinaison de la loi Climat et Résilience : suivi de la consommation foncière, réflexion sur une stratégie et plan d'actions (en lien avec la démarche de « Revitalisation des centres-bourgs »).
- **Evaluation du SCOT obligatoire pour février 2026 et analyse de la compatibilité avec le SRADDET approuvé.**
- Réflexion sur les énergies renouvelables en lien avec le Plan Paysage et la loi d'accélération des EnR.
- Avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée.

Prévisions budgétaires : 60 000 €

Auquel se rajoute 160 000 € en investissement (cf ci-après)

- **Le programme d'actions revitalisation des centres-bourgs**

Ce plan d'action transversal a pour objectif de proposer aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron. En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences. Les travaux déjà engagés sur ces sujets seront prolongés et étendus en 2025 :

- Poursuite du programme sur la **désimperméabilisation et l'aménagement de lotissements attractifs** (visites de projets, formation, création d'outils, appui méthodologique des projets...)
- **Constitution d'un réseau d'experts** en accompagnement méthodologique et opérationnel des collectivités pour une approche décloisonnée du sujet permettant des aides, allant de la rédaction de cahiers des charges pour mieux définir les études et travaux, à la sélection de MO, aux recherches de financements
- Lancement de nouvelles thématiques de travail : en lien avec le SCoT et la mise en œuvre du plan Paysage

Prévisions budgétaires : 10 000 €

- **Le développement de politiques énergétiques territoriales**

- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET volontaire du PETR : sensibilisation à la transition énergétique, participation aux PCAET de Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté, accompagnement des rénovations énergétiques, ...
- Reconduite des modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires.

Prévisions budgétaires : 40 000 €

- **La poursuite d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET**

- Finalisation de l'élaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Paysage.
- Animation des guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Bassin minier, Rougier, Ségala et Causse) réalisés en interne.

- Poursuite de l'observatoire photographique du paysage.
- Réalisation en interne d'un cahier de recommandation dédié aux zones d'activités.
- Accompagnement technique des collectivités dans le cadre de programmes patrimoniaux (opérations façades, SPR...).

Prévisions budgétaires : 73 000 €

b. Engagement pluriannuel des actions

	Montant Projet	2026	2027	2028
Programme Revitalisation Bourg Centre et communication PETR	70 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Programme d'action et Plan Paysage	143 000,00 €	73 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €
Programme Action Energie	90 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Modif SCoT+ DAAC...	440 000,00 €	220 000,00 €	160 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	743 000,00 €	363 000,00 €	255 000,00 €	125 000,00 €

c. Fonctionnement courant de la structure

Ce poste comprend les achats (petit équipement, fourniture...) et les services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation, frais de procédure (enquête publique, contentieux...)).

Prévisions budgétaires : 210 000 €

d. Les charges de personnel

- Evolution de la structure des effectifs :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'agents	9	9	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Equivalents Temps Plein	8.6	8.6	7.6	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.7	7.6	7.65

- Tableau des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/01/26
PETR Centre Ouest Aveyron

AGENT TITULAIRE DE LA FPT						
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2025	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE
Technique	B	Technicien principal 1ere classe	1	1	0	IFSE

AGENT CONTRACTUEL DE LA FPT (Tous les contrats sont des contrats de droit public)						
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2026	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE
Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	IFSE CDI
Administrative	B	Rédacteur principal 1ere classe	1	0	0	
Administrative	A	Attaché	3	3	1	IFSE CDI
Administrative	A	Attaché	2	2	2	IFSE CDD
Technique	A	Ingénieur	2	1	0	IFSE CDI

TOTAL	Nb de Postes	Pourvus au 01/01/26	Dont temps non complet
	10	8	4

L'équipe est ainsi composée aujourd'hui de **7,65 ETP** soit 4 agents à temps plein (35h) et 4 agents à temps non complets (4 à 32h). La durée effective du travail est de 1607 h.
Pour 2026, il n'est pas prévu d'évolution des effectifs du PETR.

A titre de comparaison
ETP moyen des PETR
d'Occitanie
(85 000 hab en moyenne)
9,9 ETP

Prévisions budgétaires : Les charges de personnel sont évaluées à **480 000 euros**

II-2 Les recettes de fonctionnement

Les ressources du PETR proviennent exclusivement des subventions d'ingénierie et de projet et des cotisations de ses membres.

a) Cotisations des communautés de communes et d'agglomération

Depuis 2019, le PETR a opéré une baisse des cotisations de 18% passant progressivement de 3,4 € à 2,80 € par habitant.

A titre de comparaison
Coût de fonctionnement moyen des SCoT
1,83 € par hb

Cotis 2025		PETR	PETR - Rodez Agglo	PETR - 4 communes (rodez, Brasc, Montclar, La Bastide solages)
NB HABITANTS		160 703,00	101 457,00	101 022,00
PETR et SCOT	2,30	369 616,90		
Contractualisation	0,20		20 291,40	
LEADER	0,30			30 306,60
MONTANT	2,80			420 214,90

A titre de comparaison
Cotisation des PETR d'Occitanie
(85 000 hb en moyenne)
3,76 € en moyenne

Prévisions budgétaires : 420 000 €

b) Subventions des partenaires financiers

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels sur l'ingénierie et le programme d'actions.

	Montant restant à recevoir	2026	2027	2028
Plan Paysage	99 304	15 000		84 304
Ingénierie Région	180 000	57 000	54 000	50 000
Ingénierie LEADER 2023-2027	242 200			44 200
TOTAL	521 504	72 000	54 000	178 504

Subvention LEADER avec un paiement à échéance 31/12/2029

Trésorerie supplémentaire à provisionner

✓ *Les subventions d'ingénierie*

Prévisions budgétaires : 57 000 €

✓ *Les subventions sur opérations*

Prévisions budgétaires : 15 000 €

II-3 Le budget d'investissement

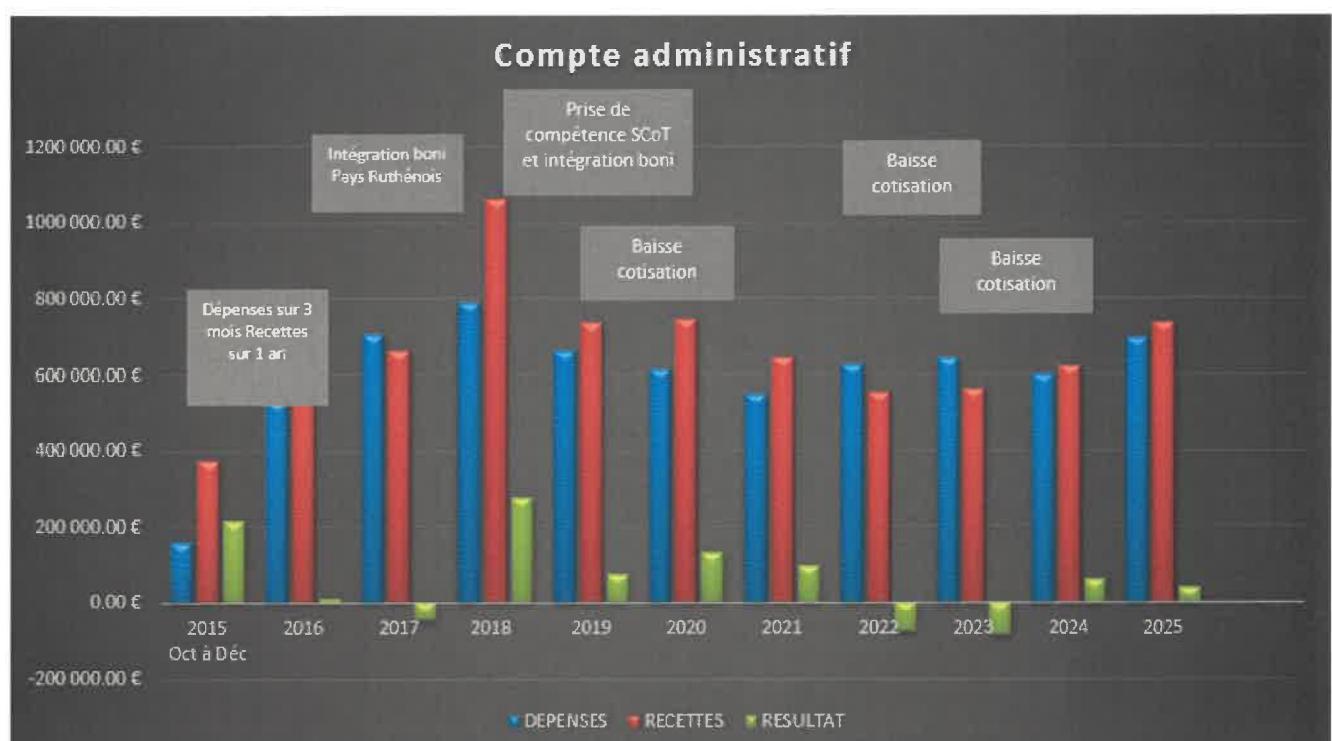
Les dépenses d'investissement concernent des frais d'étude dans le cadre du SCoT, le renouvellement de l'équipement informatique et de mobilier.

Prévisions budgétaires : 185 000 €

II-4 Budget global 2026

Au regard des orientations précédentes, il est prévu pour 2026 un budget d'environ 1 170 000 euros.

III- EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Entre 2015 et 2018, on note une structuration progressive du PETR.

En 2018, l'évolution est due à la prise de compétence du SCoT au sein du PETR et à l'intégration du boni de liquidation du Pays Rouergue Occidental (98 813 €).

Depuis 2019, on observe une baisse sensible du budget et un meilleur équilibrage entre les dépenses et les recettes.

A titre de comparaison
Budget moyen des PETR en
France

Budget général des Territoires de projet

Max 5.291.221 €



Q3 1.299.467 €

Médiane 876.005 €

Q1 464.079€

Min 212.708€



PETR CO12 2024 Budget général

610 000€

Budget de fonctionnement²

Max 3.937.596 €



Q3 1.020.420 €

Médiane 639.191 €

Q1 442.685 €

Min 161.840 €



600 000 €

Budget d'investissement

Max 4.004.944 €



Q3 221.202 €

Médiane 64.000 €

Q1 14.614 €

Min 0 €



10 000 €

² Chiffres 2021 - 2024

Source panorama PETR ANPP

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Débat d'Orientations Budgétaires 2026**

Date de décision: **17/12/2025**

Date de réception de l'accusé **18/12/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **251217_20DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20251217-251217_20DL-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .1 .1**

Finances locales

Decisions budgétaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **251217-20 DL DOB 2026.pdf (99_DE-012-200050565-20251218-251217_20DL-DE-1-1_1.pdf)**